

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2020

### Séance ouverte à 18H30.

**Présents** : M. ACHARD Patrick, M. ARENA Xavier, M. BOUYGES Philippe, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme HAESVOETS Patricia, Mme LETY Sandrine, M. MALBEC Christian, Mme NOLLET Catherine, Mme PETIT DE LA RHODIERE Marie-Eve et M. VAYSON DE PRADENNE Bruno

**Absents excusés** : M. BRIEULLE André (pouvoir donné à M. ARENA Xavier)

**Secrétaire de séance** : Mme NOLLET Catherine

### QUESTION N°1 : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON (PNRL)

**Décision à l'unanimité** de désigner, pour représenter la Commune au sein du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon, les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
Mme NOLLET Catherine	Mme PETIT DE LA RHODIERE Marie-Eve

### QUESTION N°2 : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN (SEV)

**Décision à l'unanimité** de désigner, pour représenter la Commune au sein du Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV), les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
M. BOUYGES Philippe	M. ARENA Xavier

### QUESTION N°3 : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT MIXTE DE DEFENSE ET DE VALORISATION FORESTIERE (SMDVF)

**Décision à l'unanimité** de désigner, pour représenter la Commune au sein du Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière (SMDVF), les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
M. ACHARD Patrick	M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno

### QUESTION N°4 : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DURANCE VENTOUX

**Décision à l'unanimité** de désigner, pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région « Durance-Ventoux », les délégués suivants :

Titulaire	Titulaire
M. BOUYGES Philippe	M. BRIEULLE André

**QUESTION N°5 : DESIGNATION DES DELEGUES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE RAMASSAGE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION D'APT (SIRTOM)**

**Décision à l'unanimité** de désigner, pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères dans la région d'Apt (SIRTOM), les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
Mme HAESVOETS Patricia	M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno
M. MALBEC Christian	M. ACHARD Patrick

**QUESTION N°6 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'APT LUBERON (CCPAL)**

**Décision à l'unanimité** de désigner, pour représenter la Commune au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL), les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
M. MALBEC Christian	M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno

**QUESTION N°7 : DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE DU BASSIN D'ENTREPRISES DU PAYS D'APT (CBE-APT)**

**Décision à l'unanimité** de désigner, pour représenter la Commune au sein du Comité de Bassin d'Entreprises du Pays d'Apt (CBE-Apt), les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
Mme NOLLET Catherine	Mme LETY Sandrine

**QUESTION N°8 : DESIGNATION DES DELEGUES DE L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX DE FEUX DE FORETS (CCFF) DE VAUCLUSE**

**Décision à l'unanimité** de désigner, pour représenter la Commune au sein de l'Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêts de Vaucluse, les délégués suivants :

Titulaires	Suppléants
M. BOUYGES Philippe	M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno
M. ACHARD Patrick	Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve

**QUESTION N°9 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Décision à l'unanimité** de désigner les membres suivants pour siéger à la Commission d'appel d'offres :

Président	Titulaires	Suppléants
M. ARENA Xavier	M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno	Mme HAESVOETS Patricia
	M. MALBEC Christian	Mme LETY Sandrine
	Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve	Mme COELHO-COSTA Laure

**QUESTION N°10 : DESIGNATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CCAS / DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU CCAS**

**Décision à l'unanimité** de fixer à huit le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit huit membres du conseil municipal et huit membres non-élus, auquel s'ajoute le Président, M.ARENA Xavier, Maire de Murs ; de désigner parmi les membres élus :

- Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve
- Mme COELHO-COSTA Laure
- Mme NOLLET Catherine
- Mme HAESVOETS Patricia

**QUESTION N°11 : CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES**

**Décision à l'unanimité** de créer les commissions suivantes et d'en élire les membres désignés ci-après :

<b>Nom de la commission</b>	<b>Personnes membres</b>
Commission Scolarité et Enfance	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme COELHO-COSTA Laure</li><li>- Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve</li><li>- M. MALBEC Christian</li></ul>
Commission Agriculture, Espace rural, Forêt	<ul style="list-style-type: none"><li>- M. ACHARD Patrick</li><li>- M. BOUYGES Philippe</li><li>- M. MALBEC Christian</li></ul>
Commission Tourisme et Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme HAESVOETS Patricia</li><li>- Mme LETY Sandrine</li><li>- M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno</li><li>- Mme NOLLET Catherine</li><li>- Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve</li></ul>
Commission Vie de la commune et Communication	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme NOLLET Catherine</li><li>- Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve</li><li>- M. MALBEC Christian</li><li>- Mme LETY Sandrine</li><li>- M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno</li></ul>
Commission Urbanisme, Travaux voirie, Environnement	<ul style="list-style-type: none"><li>- M. BRIEULLE André</li><li>- M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno</li><li>- Mme HAESVOETS Patricia</li><li>- Mme NOLLET Catherine</li><li>- Mme COELHO-COSTA Laure</li><li>- M. ACHARD Patrick</li><li>- Mme LETY Sandrine</li></ul>
Commission Finances	<ul style="list-style-type: none"><li>- M. BRIEULLE André</li><li>- Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve</li><li>- M. MALBEC Christian</li></ul>

**QUESTION N°12 : DESIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

Ce point est reporté à un prochain conseil.

**QUESTION N°13 : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE**

**Décision à l'unanimité** de fixer les taux des indemnités des élus de la façon suivante :

- MAIRE : 25,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique (IB 1027 à ce jour), avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2020 ;
- LES 3 ADJOINTS : 9,9 % de l'indice brut terminal de la Fonction publique (IB 1027 à ce jour), avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2020 ;

**QUESTION N°14 : DELEGATION DE FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

**Décision à l'unanimité** de charger Monsieur le Maire des attributions suivantes par délégation du Conseil municipal et pour la durée de son mandat :

- 1) D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2) De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- 3) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires
- 4) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 11) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- 16) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :
- 17) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :
  - Les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal dans les conditions prévues par la présente délibération ;
  - Les décisions prises par le Maire pour l'exécution des délibérations du Conseil municipal ;
  - Les décisions prises par le Maire en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du

personnel communal, sauf dans les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause.

- 18) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- 19) De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 20) De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 21) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- 22) D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- 23) D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;
- 24) De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;
- 25) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26) D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 27) De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
- 28) De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 29) D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 30) D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

**QUESTION N°15 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE MURS A L'ASSOCIATION AVEC VVF VILLAGES**

**Décision à l'unanimité** de désigner au sein de l'association AVEC VVF VILLAGES les délégués suivants :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
M. ARENA Xavier	M. BRIEULLE André

**QUESTION N°16 : DESIGNATION DU PRESIDENT ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE DE SECURITE DANS LES ERP**

Décision à l'unanimité de désigner les personnes suivantes comme susceptibles de présider cette commission en cas d'empêchement du Maire, Président de la commission communale de sécurité :

- M. BOUYGES Philippe
- M. BRIEULLE André

**QUESTION N°17 : DESIGNATION DE DELEGUES A L'ASSOCIATION DE SOUTIEN A L'EMALA**

Décision à l'unanimité de désigner, pour représenter la commune au sein de l'association de soutien à l'EMALA, les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
Mme COELHO-COSTA Laure	M. MALBEC Christian

**QUESTION N°18 : DESIGNATION DU CONSEILLER MUNICIPAL DEFENSE DANS LA COMMUNE DE MURS**

Décision à l'unanimité de désigner comme conseiller municipal en charge des questions de défense : M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno

**QUESTION N°19 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUX REUNIONS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

Décision à l'unanimité de désigner comme représentant de la commune de Murs aux réunions de la commission départementale d'équipement commercial : M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno ; de préciser qu'en cas d'empêchement de M. VAYSON-DE-PRADENNE Bruno, le représentant sera désigné dans l'ordre hiérarchique du Conseil municipal, soit :

- M. MALBEC Christian, 1<sup>er</sup> adjoint du Maire,
- Mme HAESEVOETS Patricia, 2<sup>ème</sup> adjointe du Maire,
- Mme COELHO-COSTA Laure, 3<sup>ème</sup> adjointe du Maire.

**QUESTION N°20 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

Décision à l'unanimité de désigner, pour représenter la Commune au sein du Conseil d'Exploitation de l'Office du Tourisme Intercommunal PROVENCE EN LUBERON, les délégués suivants :

Titulaire	Suppléant
Mme HAESEVOETS Patricia	Mme NOLLET Catherine

**QUESTION N°21 : DELIBERATION SUPPRIMANT LES LOYERS COMMERCIAUX DES MOIS D'AVRIL ET MAI 2020 SUITE A L'ETAT D'URGENCE DE CRISE SANITAIRE**

Décision à l'unanimité de la prise en charge totale par la commune des loyers commerciaux des mois d'avril et mai 2020, imputés sur le budget Activités de Loisirs et Professionnelles.

**QUESTION N°22 : DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE (DM) N°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Décision de procéder aux transferts de crédits suivants à l'unanimité :

INVESTISSEMENT				
SENS DEPENSES/ RECETTES	Imputation (compte – article)	Inscription initiale au BP (voté)	Proposition d'inscription	Ecart
DEPENSES	041 – 13146 (Opération d'ordre Attribution de compensation d'investissement)	3 500 €	0 €	- 3 500 €
	13 – 13146 (Attribution de compensation d'investissement)	2000 €	3 500 €	+ 1 500 €
	21 – 21311 (Travaux de construction Hôtel de Ville)	85 500 €	84 500 €	- 1 000 €
RECETTES	041 – 13246 (Opération d'ordre Attribution de compensation d'investissement)	3 500 €	0 €	- 3 500 €
	040 – 21571 (Opération d'ordre Matériel roulant)	3 000 €	0 €	- 3 000 €
	13 – 13246 (Attribution de compensation d'investissement)	0 €	3 500 €	+ 3 500 €

FONCTIONNEMENT				
SENS DEPENSES/ RECETTES	Imputation (compte – article)	Inscription initiale au BP (voté)	Proposition d'inscription	Ecart
DEPENSES	042 – 675 (Opération d'ordre Valeur comptable immobilisation cédée)	3 500 €	0 €	- 3 500 €
	042 – 6811 (Dot. amort. et prov. Immos incorporelles)	0 €	500 €	+ 500 €
	65 – 6574 (Subv. fonct. Associat°, personnes privée)	26 500 €	26 000 €	- 500 €
RECETTES	73 – 73111 (Taxe foncière et d'habitation)	230 000 €	226 500 €	- 3 500 €

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
DEPENSES	Ouvertures	1500 €	500 €
	Réductions	4500 €	4000 €
RECETTES	Ouvertures	3500 €	
	Réductions	6500 €	3500 €

**QUESTION N°23 : DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE (DM) N°2 SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

Décision de procéder aux transferts de crédits suivants à l'unanimité :

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Opération (N° – libellé)	Imputation (compte – article)	Inscription initiale au BP (voté)	Proposition d'inscription	Ecart
156 – Réalisation d'un site internet	20 – 2051	0 €	8 000 €	+ 8 000 €
163 – Réfection voiries	21 – 2151	156 000 €	148 000 €	- 8 000 €

**QUESTION N°24 : DELIBERATION PORTANT SUR LE RENOUELEMENT DE CONTRAT AIDE DE M. CARBONNEL ERIC**

Décision à l'unanimité de renouveler le contrat aidé de l'agent technique M. CARBONNEL Eric.

**QUESTION N°25 : DELIBERATION PORTANT SUR LE CONTRAT DE MME DARD CEDRINE**

**Décision à l'unanimité** d'approuver le contrat de l'adjointe administrative Mme DARD Cédrine sur un remplacement pour absence de service d'un agent titulaire en arrêt pour maladie ordinaire.

**Levée de séance à 20H45**

